

Que se passera-t-il au Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X de juillet 2018 ?

Publié le 10 juillet 2018 · Abbé Christian Thouvenot · 7 min de lecture

Du 11 au 21 juillet se tiendra le quatrième Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X. Beaucoup de catholiques sont inquiets devant l'évolution que poursuit le Vatican. Les discussions autour de l'exhortation post-synodale Amoris lætitia ou les attaques contre le célibat sacerdotal dans la perspective du synode annoncé sur l'Amazonie laissent les fidèles perplexes.

Des cardinaux se dressent contre d'autres cardinaux, des évêques contre des évêques. Ils ne sont pas peu nombreux les catholiques de bonne volonté à reconnaître aujourd'hui que Mgr Lefebvre avait bien raison.

C'est pourquoi les yeux de beaucoup – même en dehors des rangs des traditionalistes – se tournent vers le Chapitre général. Le Bulletin du district d'Allemagne s'est entretenu avec le secrétaire général de la Fraternité Saint-Pie X, l'abbé Christian Thouvenot, chargé de la préparation du Chapitre.

Mitteilungsblatt : Nous aimerions informer les fidèles du déroulement du Chapitre général de 2018. Pourriez-vous commencer par vous présenter et expliquer quel est votre rôle à la Maison générale ?



Photo de gauche : **M. l'abbé Christian Thopuvenot**

Abbé Christian Thouvenot : Je suis prêtre depuis l'an 2000 et occupe le poste de secrétaire général depuis 2008. Mon travail consiste à suivre la correspondance de la Maison générale avec les séminaires et les districts, ainsi qu'avec les membres, à tenir à jour les dossiers des membres prêtres, frères, oblates et séminaristes. Je m'occupe du registre des délibérations du Conseil général et transmets ses décisions aux supérieurs concernés. Je m'occupe aussi des archives et de la communication de la Fraternité.

La Fraternité est dirigée par un Supérieur général, aidé par deux Assistants, tous trois élus ?

En effet, la Fraternité est dirigée par trois supérieurs élus pour un mandat de douze ans. Leurs attributions concernent la bonne marche de la Fraternité, l'organisation de l'apostolat, les nominations à travers le monde, etc. Ils doivent veiller, selon les Statuts, à entretenir et augmenter dans les cœurs de tous les membres « une grande générosité, un profond esprit de foi, un zèle ardent au service de l'Eglise et des âmes ». Ils ont leur demeure à Menzingen, où ils peuvent se reposer entre deux courses apostoliques mais aussi travailler, prier, étudier...

La Fraternité a connu ses dernières années une belle croissance. Vous avez publié quelques statistiques il y a peu. Pouvez- vous nous en dire plus ?

La Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X croît doucement, mais avec constance. Partout, les œuvres ont besoin de soutien et du renouvellement de leurs forces. C'est pourquoi il est important de toujours demander et prier pour obtenir beaucoup de vocations sacerdotales et religieuses, et spécialement beaucoup de saints prêtres.

Venons- en au Chapitre...

En juillet prochain se tiendra le quatrième Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X. Cette réunion est importante puisqu'elle élit les supérieurs majeurs pour douze ans, et vérifie si la Fraternité demeure fidèle à ses statuts et à son esprit. C'est l'occasion de faire le point sur l'apostolat, le développement des œuvres, la vie de communauté, les moyens de sanctification des membres. Il aura lieu [au séminaire Saint-Pie X, à Ecône](#). Il réunit tous les supérieurs de districts et de séminaires, les évêques, ainsi que les membres les plus anciens. Il sera précédé d'une retraite sacerdotale afin de bien s'y préparer.

Quelle est la tâche d'un Chapitre ?

Comme je vous l'ai dit, le Chapitre a pour but d'élire les supérieurs majeurs et de vérifier l'application des statuts. A l'occasion du Chapitre, tous les membres ont pu écrire au secrétariat général pour faire connaître leur avis, leurs souhaits ou faire part de leurs difficultés. Tous ces avis feront l'objet de synthèses et de discussions au Chapitre.

Qui peut être élu Supérieur général ?

Peut être élu tout membre prêtre, âgé d'au moins trente ans et ayant prononcé son engagement perpétuel dans la Fraternité. Cela représente une liste d'éligibles de 462 noms ! Le Supérieur général est élu à la majorité des 2/3, et les Assistants à la majorité absolue des voix. Les élections, auxquelles prennent part les 41 capitulants, se passent lors de scrutins à bulletin secret.

Les statuts rédigés par Mgr Marcel Lefebvre prévoient que le Supérieur général doit rechercher la reconnaissance pontificale de la Fraternité Saint- Pie X. La question d'une Prélature personnelle sera- t- elle discutée ?

En effet, nos statuts prévoient que la Fraternité fasse « les démarches nécessaires pour devenir de droit pontifical ». Ce fut d'ailleurs le souci de Mgr Lefebvre, contre l'injuste et illégale suppression de la Fraternité en 1975, et au moment des propositions de reconnaissance canonique qu'il formula en 1987. Mais cette question de notre statut légal est une conséquence de la situation anormale de l'Eglise et du mauvais procès qui nous est fait. Nous sommes catholiques, romains, profondément unis au pape et à la hiérarchie de l'Eglise, mais dans la foi catholique. Nous suivons le pape, vicaire du Christ et successeur de saint Pierre, pas de Luther ou de Lamennais. Nous reconnaissons le magistère, l'autorité du Pontife romain et des conciles, mais dans la continuité de la Tradition, pas dans les nouveautés qui corrompent la foi, la liturgie et la doctrine de l'Eglise.

Pour répondre à votre question, il est vraisemblable que la question du statut de Prélature personnelle soit posée lors du Chapitre. Mais c'est le Supérieur général seul qui conduit la Fraternité et qui a la responsabilité des relations de la Tradition avec le Saint-Siège. Mgr Lefebvre, en 1988, avait tenu à bien préciser cet aspect.

A votre avis, quels sont les autres thèmes importants pour la vie de la Fraternité auxquels le Chapitre général devra répondre ?

Le Chapitre examinera tous les aspects de la vie quotidienne, vérifiera la gestion des biens, se penchera certainement sur les questions du recrutement, de la persévérance, des écoles, des missions, du développement des œuvres et de l'application des statuts dans nos communautés.

Le cœur de la Fraternité, ce sont les séminaires. Quels problèmes se posent et doivent être résolus ? Vous étiez auparavant dans l'enseignement supérieur, vous aviez donc affaire à des étudiants...

Les séminaires sont effectivement au cœur de la vie de la Fraternité, qui est d'abord une œuvre de restauration du sacerdoce catholique, et donc de formation pour donner à l'Eglise les prêtres dont elle a tant besoin. La priorité est d'assurer une formation de bon niveau, et donc de disposer d'un corps professoral compétent. Il doit être aussi capable d'accompagner les vocations pour qu'elles montent une à une les marches de l'autel et cultivent les vertus sacerdotales.

Les Sœurs de la Fraternité Saint- Pie X ont aussi leur Chapitre général cette année...

Les Sœurs de la Fraternité Saint-Pie X tiendront effectivement leur propre Chapitre au printemps. Elles servent magnifiquement aux côtés des prêtres et leur vie religieuse apporte beaucoup aux prieurés et aux écoles où elles se dévouent.

Que peuvent faire les fidèles en vue du Chapitre ?

Les fidèles sont invités à prier dès maintenant aux intentions du Chapitre, et plus largement pour le développement de la Fraternité comme œuvre d'Eglise, comme son vénéré fondateur l'a voulue. En particulier, je pense aux membres du Tiers-Ordre qui partagent plus étroitement notre

esprit et nos intentions, qui souvent se dévouent dans les prieurés et apportent quotidiennement le suffrage de leurs prières à cette œuvre providentielle.

Sources : District d'Allemagne/Mitteilungsblatt

Source : laportelatine.org/activite/que-se-passera-t-il-au-chapitre-general-de-la-fraternite-saint-pie-x-de-juillet-2018-entretien-avec-m-labbe-c-thouvenot

© La Porte Latine — Fraternité Saint-Pie X, District de France